

LA POLITIQUE DE RENOUVEAU AGRICOLE ET RURAL : POUR UN DEVELOPPEMENT INTEGRE EN ALGERIE. LE DEFI DU RENFORCEMENT DURABLE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE NATIONALE.

« Il n'y a pas de territoire sans avenir mais des territoires sans projets »

Kellil Salah Eddine, Haut Commissaire au Développement de la Steppe, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie, hchcds@gmail.com

Résumé

Les axes stratégiques de mise en œuvre de la politique de renouveau agricole et rural visent le renforcement durable de la sécurité alimentaire nationale tout en mettant l'accent sur la nécessité de transformer l'agriculture en véritable moteur de la croissance économique globale. Elle passe inévitablement par la recherche, à moyen terme, de changements et d'impacts significatifs sur les bases structurelles qui fondent l'état de sécurité alimentaire de la nation.

Ce choix stratégique s'est exprimé concrètement dans les orientations données par Son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la séance d'évaluation sectorielle du 14 Septembre 2008. Il a été réaffirmé solennellement à l'occasion de la Conférence Nationale sur le Renouveau Agricole et Rural, le 28 Février 2009, à Biskra, puis dans le communiqué présidentiel qui a sanctionné l'audition du secteur en août 2009.

« L'agriculture algérienne doit relever deux défis majeurs : jouer le rôle d'un véritable moteur de la croissance et contribuer à l'amélioration significative de la sécurité alimentaire du pays, devenue un enjeu de sécurité nationale. [...] L'enjeu en est aussi un développement soutenu et durable du pays, une amélioration sensible des conditions de vie des populations, particulièrement des jeunes et, finalement, la préservation de notre liberté et de notre souveraineté. [...] L'enjeu en est enfin, l'aboutissement réel de ce long chemin qui nous a conduits à restaurer la liberté et à recouvrer la terre de nos ancêtres. » (A. Bouteflika, 2009).

Mots-clés :

Introduction

Cette politique généralise une approche de développement intégré, participatif et décentralisé, et une nouvelle forme de gouvernance basée sur un recentrage du rôle de l'État sur ses fonctions régaliennes, la modification profonde des rapports entre les acteurs du monde agricole et rural et la construction progressive d'un véritable partenariat public privé.

Il s'agit ainsi de réduire les vulnérabilités dans le cadre d'un partenariat public privé et grâce à une forte implication des différents acteurs et à l'émergence d'une nouvelle gouvernance dans la politique agricole et ce à travers l'accompagnement de :

- L'accroissement de la production nationale en produits de large consommation (blé dur, lait) assurant un taux de couverture moyen minimal de 75 % des besoins ;
- La modernisation et la diffusion des progrès technologiques dans les exploitations agricoles (irrigation adaptée, fertilisation, mécanisation, utilisation des semences et géniteurs améliorés...);
- La modernisation et l'organisation des réseaux de collecte et de commercialisation de la production nationale et d'approvisionnement en intrants et services à l'agriculture ;
- La mise en place des systèmes de régulation interprofessionnels, fédérant les différents maillons des filières de large consommation (SYRPALAC) tels que les céréales, lait, pomme de terre, oléiculture, viandes, etc. créant les conditions de stabilisation des marchés ;
- La généralisation et l'extension des systèmes d'irrigation agricole en visant 1,6 millions d'hectares, à l'horizon 2014, contre près de 900.000 hectares actuellement.
- Le développement des capacités nationales pour atteindre l'autosuffisance dans la couverture des besoins en matière de semences, plants et géniteurs.
- D'un développement des espaces ruraux équilibré, harmonieux et durable.

Les trois piliers de la politique de Renouveau Agricole et Rural

La politique de Renouveau Agricole et Rural, instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire, se décline en trois volets complémentaires :

- Le Renouveau Agricole
- Le Renouveau Rural
- Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs (PRCHAT).



Le Renouveau Agricole

Le renouveau agricole se traduit, en termes opérationnels, sous forme de trois grands types d'actions :

- Le lancement de programmes d'intensification et de modernisation qui visent l'accroissement de la production et de la productivité ainsi que l'intégration des filières concernées. Il s'agit des programmes qui ciblent les céréales, le lait cru, les légumes secs, la pomme de terre, l'oléiculture, la tomate industrielle, l'arboriculture, la phoeniciculture, les viandes rouges et l'aviculture. Ces programmes se déclinent sous forme d'actions de généralisation des systèmes économes en eau, de développement des ressources alimentaires pour les cheptels, de développement de la production de semences, de plants et de géniteurs ainsi que de développement de la mécanisation et de la fertilisation tout en développant et en renforçant les capacités managériales des différents acteurs ;
- La mise en place d'un système de régulation (SYRPALAC) qui a deux objectifs : d'une part, sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation (céréales, lait, huiles, pomme de terre, tomate, viandes) et, d'autre part, assurer une protection des revenus des agriculteurs et celles des consommateurs. Pour atteindre ces deux objectifs, les actions programmées visent à renforcer les instruments nécessaires à la régulation ainsi que les capacités nationales de stockage des produits agricoles et les capacités d'abattage des animaux.
- la création d'un environnement incitatif et sécurisant grâce au lancement du crédit de campagne sans intérêt « RFIG », au renforcement du crédit leasing pour l'acquisition de machines et de matériels agricoles, à un dispositif d'assurance efficace contre les baisses de rendement et les calamités agricoles (FGCA), au renforcement de la mutualité rurale de proximité, au soutien des organisations professionnelles et interprofessionnelles, à une meilleure adaptation des mécanismes de soutien et des circuits d'approvisionnement en intrants ainsi qu'à travers un effort de sécurisation foncière.

Le Renouveau Rural

Le renouveau rural, deuxième volet du cadre stratégique défini, est construit sur la base d'une approche novatrice du développement rural (les Projets de Proximité du Développement Rural Intégré, PPDRI) et cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs (montagnes, steppe, Sahara).

Il vise à réinsérer, dans l'économie nationale, les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque là négligés. Ces zones sont ainsi appelées à devenir une source potentielle d'exportations agricoles algériennes.

Pour concrétiser ces objectifs, le Renouveau Rural fera appel à deux outils : le Système d'Information du Programme de Soutien au Renouveau Rural (SI-PSRR) et le Système d'Aide à la Décision pour le Développement Durable (SNADDR). Pour l'utilisation de ces deux outils, il applique, selon le cas, l'une ou l'autre des deux approches suivantes : le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI) ou le Projet de Proximité de Lutte Contre la Désertification (PPLCD), impliquant la prise en charge du développement local par les communautés rurales ciblées.

Il s'appuie sur cinq programmes qui ont pour objectifs la protection des bassins versants, la gestion et la protection des patrimoines forestiers, la lutte contre la désertification, la protection des espaces naturels et des aires protégées ainsi que la mise en valeur des terres et fait aussi appel à une intervention intégrée et intersectorielle au niveau de la base.

Le Renforcement des Capacités Humaines et de l'Appui Technique aux producteurs

Le PRCHAT se traduit dans un programme d'envergure de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique qui engage le pays dans la voie :

COLLOQUE REGIONAL DE N'DJAMENA, 27-29 MAI 2013

- d'une modernisation des méthodes de l'administration agricole ;
- d'un investissement plus conséquent dans la recherche, la formation et la vulgarisation agricole afin de faciliter la mise au point de nouvelles technologies et leur transfert rapide en milieu producteur ;
- d'un renforcement des capacités matérielles et humaines de toutes les institutions et organismes chargés de l'appui aux agriculteurs et aux opérateurs du secteur ;
- d'un renforcement des services de contrôle et de protection vétérinaire et phytosanitaire, des services de certification des semences et plants, de contrôle technique et de lutte contre les incendies de forêts.

Les fondamentaux de la politique du renouveau agricole et rural

- Une nouvelle manière de gouverner le secteur agricole et rural : la redéfinition des rôles des différents acteurs du secteur ;
- L'approche participative constitue l'un des éléments fondamentaux et l'un des principes de base qui ont guidé la construction de la politique du renouveau agricole et rural. L'implication de tous les acteurs est en effet recherchée à travers une participation effective, responsable et interactive. Les deux principes forts de la participation sont le partenariat et la mutualisation ;
- De nouvelles modalités de gestion pour une meilleure implication des acteurs ;
- Le renforcement des capacités de tous les acteurs et un accompagnement nécessaire,
- La croissance économique à travers des filières modernisées, intégrant les acteurs ;
- La croissance économique à travers la valorisation des territoires ruraux et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Un cadre juridique évolutif et adapté aux changements introduits ;
- Des outils financiers et des procédures efficaces de soutien ;
- La diversification des Fonds de soutien financiers ;
- La régulation des produits agricoles ;
- La protection et le contrôle.

Les objectifs partagés avec les acteurs du programme quinquennal 2010-2014

- Une amélioration du taux de croissance de la production agricole moyenne ;
- L'accroissement de la production nationale et l'amélioration de son intégration et de sa collecte ;
- Le renforcement du développement durable et équilibré des territoires et l'amélioration des conditions de vies des populations rurales ;
- La relance durable de l'appareil industriel national et l'amélioration de l'intégration agro-industrielle ;
- la création d'emplois.

Le renouveau agricole 2010-2014

La mise en œuvre des programmes relatifs au renouveau agricole, le secteur a dégagé une enveloppe de 600 milliards DA pour les cinq prochaines années, soit un montant de 120 milliards DA annuellement.

Ces ressources financières seront principalement consacrées à :

COLLOQUE REGIONAL DE N'DJAMENA, 27-29 MAI 2013

- La modernisation et à l'intensification des filières de production de large consommation à travers les soutiens à la mécanisation, à la fertilisation, aux systèmes d'irrigation, semences, plants et géniteurs ainsi qu'aux filières céréales, lait, pomme de terre, viandes.
- L'incitation directe à la production pour les céréales, le lait, les semences
- Le développement des systèmes de régulation et la protection des revenus des agriculteurs notamment à travers le renforcement du Syrpalac pour la filière pomme de terre et son extension progressive aux autres produits agricoles ;
- la réalisation et la valorisation des infrastructures de stockage et de logistique sous froid (8 M m³) ;
- l'appui à la réalisation de 39 silos de stockage.

Les 10.200 projets prévus au titre des contrats de performance de renouveau rural pour la période 2010-2014 se caractérisent par les indicateurs d'impacts suivants :

Communes	Localités	Ménages	Population	Emploi	Espace Traité ha	Extension SAU ha
1.169	2.174	726.820	4.470.900	1.000.000	8.192.000	250.000

Les cinq programmes du renouveau rural portent sur :

La protection des bassins-versants de barrages

Il porte sur l'application des études réceptionnées définitivement pour 34 bassins versants sur une superficie de 3,5 millions d'ha localisés au niveau de 25 wilayas et concernent plus de 350 communes dont la population recensée est de 7 millions d'habitants.

Le programme de lutte contre la désertification

Il est prévu sur 30 wilayas et 338 communes. Il vise un espace de 2,5 millions d'ha dont 137.000 ha seront traités.

La réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier

Il a pour objectif, notamment l'amélioration de l'état et de la productivité des peuplements forestiers (la réalisation des travaux sylvicoles sur 118.500 ha et la plantation sur 36.000 ha).

Le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels

Il est attendu que ce programme touche 52 communes et 35.000 ménages ruraux, le traitement d'un espace sur 188.000 ha et la création de 17.500 équivalents emplois permanents.

L'extension de la SAU pour la mise en valeur des terres agricoles

La programmation des projets prévus concernant la mise en valeur par la concession de près de 230.000 ha.

Pastoralisme et agropastoralisme dans la steppe algérienne

Définitions et concepts du pastoralisme

- Le pastoralisme est une activité de production et un mode de vie original (le nomadisme), dont le fonctionnement et la pérennité ne sont assurés que par l'existence d'un rapport étroit et respectueux entre les hommes, la terre (les pâturages) et les troupeaux. Son fonctionnement et sa production sont étroitement dépendants des variations climatiques.
- L'agro-pastoralisme : une activité ou un mode de production qui combine des cultures et des élevages, utilisant des espaces de pâture étendus et des espaces de cultures (céréales et autres cultures alimentaires et fourragères).

En Algérie, le pastoralisme se caractérise par :

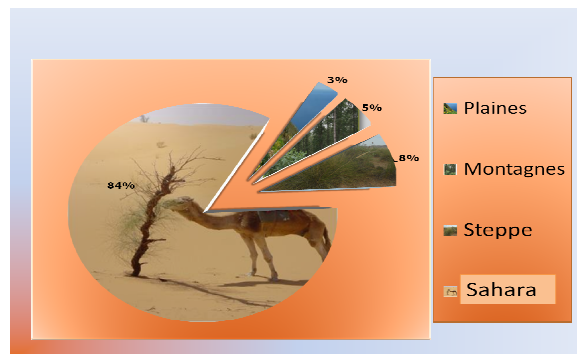
- Une grande diversité des élevages (ovins, bovins, caprins, camelins, équins), avec la dominance des ovins ;
- L'immensité et la diversité des pâturages ;
- Le sous-secteur de l'élevage représente 50% de la valeur ajoutée du secteur agricole, il constitue la principale ressource de ce territoire et apporte sa contribution à l'économie nationale par ses produits diversifiés, les emplois et les revenus qu'il génère ;
- Une grande vulnérabilité aux aléas climatiques et aux variations des prix des animaux et des aliments (orge) ;
- La forte pression sur les terres à vocation pastorale crée de forts déséquilibres environnementaux et sociaux avec la dégradation des terres collectives ;
- La transhumance saisonnière, en été (Achaba) ou en hiver (Azzaba).

L'élevage en zone pastorale

Système d'Elevage dans les zones de parcours, l'élevage est conduit en zones arides et semi-arides, généralement en extensif.

Effectifs

- Ovins : 19,6 millions de têtes
- Caprins : 3,7 millions de têtes
- Bovins : 1.6 million de têtes
- Camelins : 0,3 millions de têtes



Les principales techniques et actions engagées dans la lutte contre la désertification dans les zones arides et semi-arides

Le barrage vert

Ce projet a été lancé en 1972, de conception essentiellement forestière. Il vise le boisement de 3 millions d'ha dans un objectif de rétablissement de l'équilibre écologique du milieu.

Le bilan des réalisations fait ressortir la réalisation de 300.000 ha avec un taux de réussite de 42% dû aux contraintes techniques essentiellement la monoculture du Pin d'Alep et socioéconomiques relatives au pastoralisme.

Actuellement, Le projet est relancé avec une conception agro-sylvo-pastorale et une extension de 100.000 ha.

Le PNR

Le plan national de reboisement constitue un des principaux volets de la politique forestière qui vise l'augmentation du taux de couverture forestière de 11 à 13% par le reboisement d'un volume de 4 millions d'ha durant les vingt prochaines années.

Ces reboisements concerneront essentiellement les maquis dégradés, les repeuplements des forêts dégradées, les zones soumises à l'érosion (hydrique et éolienne) et enfin les zones de protection des barrages existants ou prévus.

Les techniques usitées en zones arides et semi-arides

- Régénération des parcours par préservation (mise en défens) : 3.000.000 ha. (1 ha de mise en défens produit en moyenne 200 UF/ha/an).
- Réhabilitation des parcours dégradés par la plantation d'arbustes fourragers : 1 ha de plantation pastorale produit en moyenne entre 400 et 600 UF/ha/an.
- Fixation mécanique et biologique des dunes de sable.
- Hydraulique pastorale : intensification des points d'abreuvement des cheptels : 8.000 points d'eau réalisés et/ou aménagés.
- Travaux de conservation des eaux et des sols : plus de 2.600.000 m³ réalisés.
- Intensification de la production fourragère par la domestication des eaux de crues ;
- Réhabilitation de l'agriculture au niveau des *Ksours*, oasis et vallées ;
- Développement des énergies renouvelables : plus de 5.000 SHS (*Solar Home System*).
- Valorisation des produits du terroir ;
- Diversification des activités

Activités liées à la formation-sensibilisation et à la réhabilitation des savoir-faire locaux

- La sensibilisation scolaire ;
- La promotion de la femme rurale ;
- La valorisation du savoir-faire local ancestral.